

NOUVEAU. Premières récoltes dans les jardins familiaux

Ils ont ouvert en avril à Sainte-Marie, et déjà certains usagers ont récolté ce qu'ils ont semé. C'est le cas de Danielle, adepte de la permaculture et heureuse jardinière.

Sainte-Marie. « Dès que j'ai appris la création de jardins potagers, je me suis inscrite », lance Danielle. La Pornicaise est l'heureuse bénéficiaire d'un lot dans les tout nouveaux jardins familiaux, situés juste derrière l'école des Sablons à Sainte-Marie.

Pour l'heure, quinze lots de 80 à 100 m² ont été aménagés par le service des espaces verts de la Ville. Treize parcelles sont déjà attribuées et un deuxième espace attendant est prévu pour satisfaire des personnes sur liste d'attente.

« Mes premiers radis »

Danielle a « la chance d'avoir un terrain situé au cœur de l'espace, bien protégé du vent et avec des voisins très agréables. J'ai fait mes premières plantations début avril et le 18 mai, j'ai déjà pu déguster mes premiers radis. Danielle s'est renseignée sur la permaculture (1) et l'on peut apercevoir sur son terrain une butte érigée dans les règles de l'art. « Ici, le développement durable n'est pas un vain mot. On met en pratique tout ce qui permet à la nature généreuse de donner du fruit. »

Vécue comme un espace de plaisir et de liberté, Danielle se rend sur sa parcelle « tous les jours. Avec mes voisins, j'apprends plein de petits secrets et l'entraide est réelle lorsque l'on a besoin d'un outil ou qu'il faut transporter une lourde charge. »



Anton Le Quellec, président des jardins de Pornic, avec Danielle, nouvelle adhérente de l'association et adepte de la permaculture. On aperçoit, sur la première photo, au fond à gauche, une butte aménagée par Danielle.



Une parcelle pour les écoliers

Ce jardin est une vraie source de bonheur pour cette retraitée qui « rencontre aussi des personnes de tous âges ». Pour favoriser la convivialité de ces lieux, la Ville a réservé une parcelle pour les enfants de l'école des Sablons toute proche. « La présence des enfants de l'école sera pour moi une source de joie. En plus, il n'y a pas que des retraitées comme moi, mais aussi des jeunes couples. »

L'idée de la création de jardins familiaux a longtemps trotté dans la tête d'Anton Le Quellec, judoka pornicais de renommée, mais aussi apiculteur pour son plaisir et amoureux de

la nature et du respect que l'on doit lui porter. « Depuis plusieurs années, j'avais émis le souhait d'apporter un coin de potager à des Pornicais privés de jardins. J'ai évoqué le sujet avec les municipalités successives et finalement je suis heureux que les barrières administratives aient pu enfin être levées et les premières parcelles attribuées le 14 avril », indique Anton Le Quellec, aujourd'hui président de l'association des Jardins de Pornic, qui veille au bon fonctionnement de ces espaces collectifs (lire encadré).

■ Inauguration des jardins familiaux le samedi 10 juin à 10 h. Renseignements

auprès d'Anton Le Quellec au 06 95 23 65 29 et jardins.pornic@free.fr. Site internet : jardins.pornic.free.fr

(1) Le concept de permaculture, c'est un potager qui imite un écosystème en équilibre, où les légumes se ressèment à leur gré, où tout pousse dans une joyeuse pagaille. La permaculture se pratique sur des buttes de terre. Si on voit une herbe indésirable, on la retire, mais elle est compostée sur place. La permaculture permet un jardinage durable : éviter d'arroser et de labourer, récolter ses graines, amender le sol sans intrants, soigner les légumes avec des purins végétaux, profiter des plantes auxiliaires.

Comment ça marche ?

Les parcelles aménagées sont clôturées, équipées de cabanons et disposent d'une alimentation en eau. Pour pouvoir bénéficier d'un jardin potager, il faut résider à Pornic et ne pas avoir la possibilité de cultiver chez soi. L'occupation d'un lot implique le versement d'une cotisation de 25 € à l'association gestionnaire. Les travaux d'aménagement, environ

30 000 €, sont pris en charge par la collectivité. Le règlement intérieur prévoit également d'adhérer à la charte jardinage et environnement et de respecter certaines conditions d'entretien et de culture, en excluant par exemple, le recours aux produits phytosanitaires.

→ Manque de matériel

Les personnes qui ont chez eux du matériel de jardinage (brouette, binette, bêche...), dont ils ne se servent pas, peuvent envoyer un mail à l'association qui se chargera de les récupérer et de les attribuer aux jardiniers.